APPARITION
DU GÉNÉRAL CHEVERT,
AU TIERS ÉTAT.

Rare
DC
141
.F74
no. 17

APPARITION
DU GÉNÉRAL CHEVERT,
AU TIERS ÉTAT.

PEUPLE, TIERS ÉTAT, que votre grande ame ne s'intimide pas; c'eſt CHEVERT, c'eſt votre ami, évoqué du ſein des tombeaux, par la fermeté avec laquelle vous avez ſoutenu vos droits, dans ces temps où il ſe trouve des Nobles aſſez orgueilleux pour mépriſer une claſſe de Citoyens qui, preſque ſeule, ſoutient la Patrie.

J'ai voulu vous apparoître, & vous montrer cet homme né parmi vous. Je n'eus point d'autre berceau que le ſein obſcur de l'indigence. Ma naiſſance ne fut qu'un foible obſtacle à l'amour de la gloire, dont je fus enflammé depuis mon bas-âge.

Le parti des armes offrit une vaſte carrière à ma bravoure & à mon courage. Je ſervis en qualité de Soldat, ſeule place deſ-

tinée au Tiers Etat. C'eſt de cette claſſe inférieure que je me ſuis élevé au plus haut degré de grandeur. J'ai vu diſparoître mes égaux, ſans cependant les avoir jamais méconnus. Ce fut au milieu des combats, que mon bras ſe fraya la route de l'immortalité. Des monceaux de morts, des fleuves de ſang, firent chérir à la fois le vengeur de la France, & rendirent le nom de CHEVERT redoutable à tous nos Ennemis.

Voilà, mes Concitoyens, voilà la vraie grandeur; la bonne Nobleſſe eſt celle qui s'acquiert dans le ſein des batailles; c'eſt au milieu des eſcadrons ennemis que l'on ſe fait un nom, des drapeaux enlevés ſont des titres, des places priſes ou défendues ſont les parchemins ſur leſquels la Nobleſſe doit graver ſes exploits & ſon antiquité.

J'ai vu, j'ai ſervi, & j'ai, à mon tour, commandé une partie de ces Nobles qui ne doivent leur qualité qu'à la grandeur d'ame de leurs Ancêtres, morts depuis deux ou trois cents ans. Ces hommes, vains & orgueilleux de leurs titres, croyent avoir tout fait pour leur Pays, en offrant au Roi des

jours tiſſus par la molleſſe & perdus dans les plaiſirs ; négligeant leur profeſſion, ils employent le temps de la paix à étudier l'art de ſéduire les femmes ; au lieu de ſe pénétrer, dans ces momens précieux, du grand travail militaire pour commander noblement ce Tiers Etat, dont chacun des membres devient ſouvent autant de Héros, quand il s'agit de venger l'honneur ou de ſoutenir les droits de ſa Patrie.

Les dignités, les récompenſes, ſont des appas pour les Grands & la Nobleſſe ; auſſi leur gloire devient par fois mercenaire. Mais vous, humbles Citoyens, quels ſont les fruits de vos travaux ? Si, dans un combat, vous avez le malheur de ne pas devenir entière victime de la foudre ou du fer, & que vous ſoyez aſſez prédeſtiné pour n'être privé que d'un de vos membres, vous êtes forcé de retourner dans vos villes, pour y mendier la pitié, & pour y traîner dans l'obſcurité des jours que votre valeur avoit deſtinés à la défenſe de votre Pays. Si, dans une action, une compagnie entière ſe couvre de gloire, chaque Soldat

qui la compoſera ſera un nouvel Achille : quelle en ſera la récompenſe ? Celle de voir tout le prix de ſes exploits ſervir de trophée au ſeul Commandant, ſans qu'on faſſe nulle mention des bras qui auront ſoutenu ſon bonheur ou ſon courage.

Si les diſtinctions, les croix, les cordons n'exiſtoient point, combien ne verroit-on pas de ces mêmes Nobles, qui ont l'air d'être tout enflammés pour l'honneur, laiſſer l'Etat ſans appui & ſans défenſe ? Les prérogatives de leur naiſſance les enorgueilliroient au point d'avoir la vanité de ſe croire au-deſſus de l'homme qui, ſans intérêt, ſans l'eſpoir des décorations, conſacre ſes jours au ſervice de ſon Roi, & ne forme des vœux que pour terminer ſa carrière au champ de l'honneur.

Quels ſervices rendent à la France ces *Gentillâtres* orgueilleux de la valeur de leurs Ancêtres ? Aujourd'hui, renfermés dans l'enceinte de quelques arpens de terre, que, par ſucceſſion, ils tiennent de leurs Aïeux, ou placés par l'or, & non par les ſentimens, au rang de ces vrais Nobles dont

l'illuſtration s'eſt inſenſiblement élevée ſur des monts d'ennemis & ſur des remparts, quel eſt le mérite des premiers ? Hélas ! ils n'en ont d'autre que celui d'être les fléaux de leurs vaſſaux, inutiles à la ſociété, & trop ſouvent à charge à l'Etat. Je ne puis comprendre encore comment la fierté de la Nobleſſe Françoiſe, jalouſe de ſes droits & de ſon honneur, ſouffre que quelques Gentilshommes, dont la profeſſion ſeroit de ſervir & de mériter ces titres que la néceſſité fit vendre à leurs Pères, qui n'eurent d'autre vertu que la fortune, acquiſe le plus ſouvent par la baſſeſſe & par la fraude : oui, je le répète, je ne conçois pas comment on ſouffre que ces Nobles, végétant dans leur terre, & que, loin de porter les armes contre nos Ennemis, ils ne s'en ſervent que pour devenir la terreur des forêts, n'ayant à citer comme de grands exploits que la mort d'un timide animal, devenu victime de leur oiſiveté.

Si, par les nouvelles Ordonnances Militaires, cette partie vous eſt plus que jamais fermée ; ſi l'on vous a ôté juſqu'à

l'eſpoir de parvenir aux grades où votre bravoure pouvoit vous faire monter ; ſi la privation de la croix, dont une longue ſuite de ſervices rendus à l'Etat étoit le but & la récompenſe qu'attendoient vos travaux ; ſi enfin toutes ces vexations ne découragent point votre ame, & que l'état militaire ſoit toujours la carrière que votre valeur vous preſcrit de parcourir ; eh bien ! ſervez ; que l'honneur ſeul enflamme votre courage ! mourez avec la gloire de périr les armes à la main, & forcez la Poſtérité à rendre hommage à un nom que votre bras aura ſeul illuſtré.

Si, au contraire, le parti des armes n'eſt point celui où vous vous ſentez appelé, n'avez-vous pas encore pour vous le Commerce, honoré de tout temps chez toutes les Nations, & que les ſeuls Gentilshommes François ont dédaigné. Il vous ouvre un vaſte chemin à l'immortalité. Eſt-il, en effet, rien de plus honorable pour un homme inſpiré par la gloire & ſtimulé par l'ambition, que de pouvoir dicter, de ſon cabinet, des ordres juſqu'au

bout de l'Univers. Les régions les plus éloignées deviennent pour lui une autre Patrie. Son induſtrie enrichit le Pays qui lui a donné le jour de toutes les productions qu'offrent les différens climats de la terre habitée.

Négociant vertueux, tu deviens un homme cher au Royaume qui te poſsèdes. Tu rallies toutes les Nations; tu te frayes une route ſur les vaſtes abîmes des mers: les difficultés, loin de t'effrayer, ne ſervent qu'à t'encourager davantage. Les Sauvages deviennent tes frères, tes amis: tous les Peuples étrangers te ſont connus: tu portes chez les uns ce que tu veux y échanger, pour tranſporter chez les autres ton nom, que ta probité & ton intégrité ont rendu recommandable d'un bout du pôle à l'autre: tu deviens, pour le Voyageur, la clef de tous les tréſors du monde: en montrant ta ſignature, il ſe les fait ouvrir, & y raſſaſie ſes deſirs inquiets ou ſa cupidité. Voilà, Tiers Etat, la brillante & l'immenſe carrière que la Nobleſſe vous a laiſſé à parcourir; ſi celle que les Nobles ſe

ſont réſervée défend la France, la vôtre la ſoutient, & rapporte dans ſon ſein les richeſſes que le cruel fléau de la guerre en avoit arrachées.

Vous vous plaignez que votre nom, vos belles actions ne paſſent point à la Poſtérité ; que vous ne trouvez point dans les faſtes de l'hiſtoire les faits mémorables du Tiers Etat, qui, dans tous les temps, prodigua ſon ſang & ſa vie pour l'honneur du nom François. Qui eût été aſſez hardi pour entreprendre un ouvrage auſſi conſidérable ? Quel mortel eût vécu aſſez long-temps, pour raſſembler, ô Tiers Etat ! toutes tes actions mémorables. Loin d'ici ces hommes dont les ſentimens ſont aſſez bas pour penſer qu'il n'y a que la Nobleſſe qui puiſſe donner la grandeur d'ame ! La vertu, l'honneur, ſont de tous les états ; & tel, qui eſt né dans la claſſe la plus abjecte, montreroit à l'homme du rang le plus diſtingué le chemin qui doit le conduire au temple de mémoire.

Les témoignages que l'on ſeroit obligé de rendre au Tiers Etat ſeroient infinis

dans tous leurs détails, ſi on entreprenoit de les analyſer ; mais l'Envie, de concert avec l'Orgueil, s'empreſſe & ſe plaît toujours à les étouffer.

Parmi tant d'exemples que je pourrois citer, je me contenterai de vous rappeler celui du Maréchal Fabert, qui, comme moi & ſemblable à vous, Tiers Etat, n'eut pour recommandation que ſon mérite & ſa bravoure. Cependant il s'éleva juſqu'au faîte des honneurs, & mourut au plus haut degré de grandeur. On oſa avancer, dans ces temps où la France étoit encore enveloppée des ténèbres épaiſſes de la ſuperſtition, qu'il avoit fait pacte avec le Diable, auquel il s'étoit donné tout entier, & qu'en récompenſe l'Eſprit malin l'avoit toujours accompagné, conduit, guidé & fait réuſſir dans tous ſes vaillans exploits. De là on forgea cette fable, auſſi incroyable que ridicule, par laquelle on ſuppoſa qu'il étoit mort d'une manière tragique, en ſoutenant affirmativement que ce même Diable étoit venu l'étrangler.

Conſolez-vous, ô mes Amis, vous

n'avez pas beſoin de Panégyriſtes, (le plus ſouvent impoſteurs que véridiques) pour vous élever, que dis-je, pour vous mettre à la place qui vous eſt due, & qui vous a été de tout temps aſſigné dans les faſtes de l'hiſtoire ; & pour montrer à toute la France aſſemblée que c'eſt de votre ſein qu'eſt ſortie une grande partie des Héros. Votre bras, dans toutes les occaſions, a prouvé à la Nobleſſe de quelle néceſſité vous avez été dans le gain des batailles. Si pluſieurs Nobles payèrent de leur vie ces avantages, combien de fois, en récompenſe, fûtes-vous immolés à la fureur des Ennemis ? Vos corps *ſacrifiés* jonchèrent plus d'une fois la terre de leurs membres, & vos Concitoyens eux-mêmes ne ſe firent que trop ſouvent des remparts de vos cadavres à moitié expirans.

Le jour d'un combat, il ſeroit à deſirer que l'on pût raſſembler tous les hauts faits de ces braves Soldats, victimes de leur généreuſe audace ; on ſeroit étonné du ſang-froid & de la bravoure avec laquelle ils enviſagent la mort ſe promener de rang

en rang, jusqu'au moment où ils deviennent eux-mêmes sa proie.

J'ai vu, à mes côtés, un brave François, séparé en deux par un boulet enchaîné, me crier, en me voyant le regarder avec attendrissement : Mon Général, je ne suis qu'un Soldat ; mais je meurs content, puisque j'ai la certitude que CHEVERT gagnera la bataille. Ces exemples sont sans nombre : & des milliers de Soldats vont, dans les ténèbres, cacher des exploits dont un seul connu auroit suffi pour les immortaliser.

Mon intention n'est point d'enlever à la Noblesse les hommages dont elle a su se rendre digne & qui ont pu lui assurer quelques suffrages ; mais en rendant au Tiers Etat le tribut d'éloges qui lui est dû, je ne fais que m'acquitter d'un devoir cher à mon cœur, & lui présenter l'offrande de l'encens que ses qualités & ses vertus lui ont mérité dans tous les siècles.

Où sont donc ces Nobles, sous lesquels j'ai servi & que j'ai commandé ? Où sont tous ces Grands qui existoient de mon

temps ? Tout eſt dans la pouſſière : leurs noms, leurs perſonnes ſont rentrés dans le néant. Gentilshommes orgueilleux, qui vous pariez d'un vain titre, qu'êtes-vous donc devenus ? Si l'on veut entendre encore parler de vous, il faut feuilleter de vieux parchemins, conſulter de vieux regiſtres, tandis que CHEVERT, *Roturier*, montre aux yeux de tout l'Univers ſon extrait mortuaire, renaiſſant & gravé en lettres d'or ſur ce marbre inanimé. Ma renommée durera autant que le monde. Les Guerriers curieux de connoître CHEVERT, viendront en cette Egliſe (Saint-Euſtache) conſulter mon tombeau ; là, ils ſe pénétreront de la grande idée qu'un ſimple Citoyen, fut-il né de la claſſe la plus vile, peut, pendant ſa vie comme après ſa mort, ſervir d'exemple & de modèle à la première Nobleſſe du Royaume.

Je vous parle ici pour la dernière fois : l'inſtant eſt arrivé où vous allez rentrer dans tous vos droits ; vous allez donner à votre Roi les preuves les plus grandes & les plus éclatantes de votre fidélité & de

l'amour dont vous êtes pénétrés pour le bien de la France, notre chère Patrie. Je réponds de vous : je vous connois, ayant preſque toujours vécu parmi vous.

Le Roi vous appelle à ſes Etats Généraux, en nombre égal aux deux autres Ordres. Sa bonté s'eſt pleinement manifeſtée : elle vous a accordé toutes vos demandes. La ſenſible reconnoiſſance exige un pareil retour. Ce n'eſt point votre ſang que l'on vous demande aujourd'hui ; mais que vos tréſors ſoient ouverts ! rempliſſez celui du Roi qui deviendra celui de la Nation, s'il continue long-temps d'être ſous les heureux auſpices de l'Adminiſtrateur intact qui l'a ſauvé du naufrage dans lequel il alloit être englouti, il y a près de ſix mois. Montrez à Louis XVI, que ſon Tiers Etat eſt auſſi jaloux que ſa Nobleſſe de lui prouver ſon attachement, & qu'en répandant une partie de ſes bienfaits ſur vous, il trouvera toujours, dans vos cœurs, les vraies richeſſes de l'Etat & un rempart aſſuré contre tous ſes Ennemis.

Adieu.

CAHIER
DU TIERS-ETAT

A l'Assemblée des Etats-Généraux de l'année 1789.

CAHIER

DU TIERS-ÉTAT

A l'Assemblée des Etats-Généraux de l'année 1789.

Il est, dans tous les Etats, un Corps que l'on ne peut égarer sur ses vrais intérêts; c'est le Peuple.

Mém. du Comte d'Entraigues.

Ier. Janvier 1789.

AVANT-PROPOS.

On s'occupe généralement de tout ce qui eſt relatif à l'Aſſemblée prochaine des Etats-Généraux. On a tâché d'approfondir les Queſtions qui doivent y être traitées. Chacun des trois Ordres a ſes partiſans qui raiſonnent & écrivent, ſuivant leurs affections; tout s'imprime & tout ſe lit. La collection de ces Ecrits eſt déjà volumineuſe, & cependant on n'a pas tout dit. Mes penſées ſe ſont auſſi arrêtées ſur les grands objets de l'Adminiſtration; &, profitant d'un moment de loiſir que me laiſſe la défenſe d'un ami dont j'ai embraſſé la Cauſe malheureuſement trop fameuſe, j'entre auſſi dans la lice politique, & je vais tâcher de raſſembler en peu de pages ce qu'il me paroît que le Tiers-

État doit demander dans l'auguſte Aſſemblée qui va ſe former pour travailler au bonheur de la Nation.

Le Tiers-Etat compte un grand nombre d'Erudits qui ont parlé en ſa faveur. Quelques-uns même ont montré un zèle déſordonné, & leurs productions ſont moins eſtimables, par cela même qu'ils ont voulu y mettre trop d'énergie. On a reconnu ſur-tout les Ouvrages publiés par les jeunes gens dont l'imagination ardente & fougeuſe prend pour autant de traits d'éloquence les élans d'un enthouſiaſme irréfléchi.

La Cauſe du Tiers-Etat a intéreſſé vivement la Nation, & même un grand nombre de Membres de l'Ordre de la Nobleſſe qui ne ſe ſont point refuſés à l'évidence. L'Ordre de la Nobleſſe peut ſe diviſer en deux claſſes : celle des grands Seigneurs, & celle des

ſimples Gentilshommes. Ces derniers ſont en quelque ſorte intéreſſés à embraſſer le parti du Tiers-Etat, parce qu'ils ſont opprimés dans la répartition des impôts que ſupporte l'Ordre dont ils ſont Membres. Il en eſt de même dans l'Ordre du Clergé qu'on pourroit diviſer en deux claſſes. La claſſe des Prélats & Bénéficiers ſimples, & la claſſe des Curés, Vicaires & Deſſervans. Ces derniers, comme les ſimples Gentilshommes, paient plus de décimes, toute proportion gardée, que les Evêques, les Abbés & Prieurs Commendataires; ainſi ces deux claſſes inférieures des deux premiers Ordres, ont intérêt que les abus ſoient réformés; mais le Tiers-Etat ne peut ſe charger de préſenter leurs réclamations. Ils ont la reſſource de leurs Députés qu'ils ſauront ſans doute bien choiſir.

Les Grands de l'Ordre du Clergé & de l'Ordre de la Nobleſſe ont ſenti que le Tiers-Etat ayant un grand ſujet de ſe plaindre du régime d'Adminiſtration, d'impoſition & de perception, il falloit affoiblir leurs moyens, en leur ôtant la prépondérance, ou même l'égalité de voix dans l'Aſſemblée des Etats-Généraux ; & ſur cet article, on a beaucoup écrit de la part du Tiers-Etat, & beaucoup cabalé de la part des deux autres Ordres. Il n'eſt pas indifférent de remarquer ici que ces deux Ordres n'ont rien publié, ſoit qu'ils aient aſſez compté ſur leur crédit, ſoit qu'ils n'aient pas trouvé d'Ecrivain éclairé qui ait voulu leur proſtituer ſa plume, & compromettre ſes droits perſonnels à la conſidération publique ; car, quoiqu'on faſſe, il eſt difficile de garder conſtamment l'anonyme ; on

ſe trahit toujours par quelqu'endroit.

Les deux premiers Ordres ont donc préféré d'eſſayer à ſurprendre la confiance & la bienveillance des Princes en calomniant le Tiers-État dans leur eſprit. Leur ſuccès n'a été ni complet ni de longue durée. MONSIEUR & M. LE DUC D'ORLÉANS n'ont point accueilli les doléances de la Nobleſſe, & M. LE COMTE D'ARTOIS, ainſi que les autres Princes ont manifeſté leur indignation, de ce qu'elle les avoit rendus l'inſtrument de leur paſſion & l'organe de leurs calomnies auprès du Trône. Le Roi n'a pas eu le temps de douter de la fidélité du Tiers-État. Ce Monarque ſenſible a penſé que le Tiers-État étoit d'autant plus innocent, qu'on cherchoit à le montrer plus coupable, & la déclaration des Princes a rendu cette vérité plus frappante aux yeux de Sa Majeſté.

Le projet de la Ligue étant déconcerté, la tranquillité eſt rentrée dans le Tiers-État, & il n'a plus à s'occuper que d'établir avec ordre les points dont il doit demander la réformation. C'eſt à lui à dénoncer les abus innombrables qui nuiſent à la proſpérité de l'Empire. Il n'a aucuns ménagemens à garder : nulle conſidération ne peut enchaîner ſa langue, & c'eſt le ſeul Ordre dont l'intérêt perſonnel ſe trouve parfaitement concordant avec l'intérêt de l'État.

J'ai eſſayé de tracer dans cet Écrit les principaux abus à réformer, & j'ai ajouté quelques Obſervations ſur des objets qui ne ſont pas moins eſſentiels, tels que l'éducation publique & les mœurs. Les mœurs !..... Combien elles ſont corrompues !.... Les États-Généraux ne peuvent ſe diſpenſer de

prendre cette partie du cahier du Tiers-État en conſidération. Il s'en faut que ce que j'ai dit ſur cet article ſoit ſatisfaiſant; je n'ai fait qu'indiquer, ou plutôt repréſenter le mal, les États-Généraux aviſeront au remede.

Je me ſuis permis auſſi d'écrire un projet d'impôt à-peu-près unique; j'ai montré la ſource où j'ai puiſé. L'Ouvrage que j'ai cité eſt entre les mains de tous ceux qui prennent part aux circonſtances majeures qui fixent ſur la France les regards de l'Europe entiere. Quelque confiance cependant que j'aie dans l'utilité de ce projet, je ne dois pas taire qu'il en a été préſenté un auſſi ſéduiſant, & qu'on trouve dans un Ouvrage intitulé: *Souvenirs d'un Homme du monde*, imprimé depuis peu de jours. C'eſt aux perſonnes plus verſées que moi dans ces matieres, à juger lequel

des deux projets mérite la préférence. Au reſte, de tous les plans qu'on a tracés, aucun n'eſt ſouverainement bon, & le meilleur ſera celui qui offrira le moins d'inconvéniens.

Qu'on ne s'attende point à trouver dans l'Ecrit que je publie aujourd'hui ces expreſſions nuancées, ces mouvemens oratoires que j'ai tâché de répandre dans mes précédens Ecrits. Je n'ai pas le temps de relire mes phraſes; je vais m'attacher plus aux choſes qu'aux mots; l'intérêt du ſujet donnera toujours aſſez de prix à cette production, & fera ſur-tout rendre juſtice aux intentions dans leſquelles je l'ai compoſée.

CAHIER
DU TIERS-ETAT.

INTRODUCTION.

Le premier vœu que le Tiers-Etat doive former, eſt le retour périodique des États-Généraux à certaines époques fixes & déterminées, comme de cinq ans en cinq ans. Le Tiers-Etat doit ſupplier le Roi d'autoriſer une loi qui aſſure à jamais cette convocation quinquennale. C'eſt le moyen aſſuré d'entretenir l'Etat dans une proſpérité conſtante, de ne faire que des opérations ſages, & d'obvier à tems aux inconvéniens qu'on n'a pas apperçus d'abord, & de détruire, avant qu'ils aient pris conſiſtance, les abus qui ne manqueront pas de ſe

gliſſer & de ſe reproduire, ſous toutes les formes, dans toutes les parties de l'Adminiſtration.

La forme de la convocation une fois arrêtée, aucuns obſtacles ne peuvent retarder l'Aſſemblée. Les Elections ſe font ſans peine, les frais ne ſont point onéreux à l'Etat; chaque Province paie ſes Députés, & cette dépenſe une fois fixée n'eſt point conſidérée comme arbitraire.

Le lieu de la convocation peut varier, ſuivant les intentions du Roi, qui aura toujours la bonté de la déterminer à peu près au centre de ſon Royaume, pour la facilité de toutes les Provinces.

Le tems que durera chaque Aſſemblée ne peut avoir de détermination préciſe. C'eſt en raiſon de la multiplicité des objets ou de leur importance; mais dans cela, il ne peut y avoir d'inconvéniens; on ne peut ſuppoſer que les Députés veuillent prolonger les ſéances par un eſprit de cupidité qui

leur feroit conſidérer la paie de leurs Provinces comme un gain & un revenu. D'ailleurs il eſt aiſé de parer à cet inconvénient, ſi on à lieu de le craindre; c'eſt de ne donner à chaque Député que la ſomme qu'on ſait qu'il doit dépenſer par chaque jour, conformément à ſa dignité: mais cette précaution, nous le répétons, eſt aſſez inutile à prendre.

Le ſecond vœu du Tiers-Etat doit être de ſupplier le Roi d'établir & former toutes les Provinces du Royaume en Pays d'Etats. Il en réſultera le plus grand avantage. Les Députés aux Etats pourroient être députés aux Etats Généraux; par ce moyen on ſimplifieroit les opérations. Les Etats des Provinces recevroient les Mémoires des Citoyens ſur quelques points de l'Adminiſtration; ils en peſeroient l'importance, prendroient les éclairciſſemens & les renſeignemens néceſſaires, feroient des obſervations aux Auteurs des Mémoires, examineroient de nouveau leurs ré-

ponſes, & à l'époque des Etats-Généraux ils apporteroient à cette auguſte Aſſemblée des tableaux exacts, des Mémoires appuyés de pieces authentiques & de témoignagnes non ſuſpects. Le vœu des Provinces ſeroit ainſi exprimé ſans altération, & l'examen général néceſſaire pour combiner avec ſageſſe, la demande de telle Province avec la demande de telle autre Province, ſeroit moins pénible, puiſque les pétitions reſpectives ſeroient préſentées ſans ambiguité.

Le plus grand avantage qui réſulteroit pour les Provinces de leur formation en Etats particuliers, ſeroit la meilleure répartition des impôts & la plus grande économie dans leur perception. Le tréſor royal ſeroit approviſionné à jour certain, & rien ne pourroit déranger cette circulation d'eſpéces des Provinces au tréſor de l'Etat, & du tréſor de l'Etat aux Provinces. Il n'y auroit plus d'intermédiaires entre la

caiſſe du Receveur des Etats & celle du tréſor, par conſéquent plus d'engorgement dans ces canaux tant multipliés & ſi évidemment inutiles. Tout ſe feroit ſans gênes, ſans frottemens, & la machine de l'état, ſi compliquée maintenant, deviendroit ſimple & facile à conduire.

Qu'il me ſoit permis d'ajouter ici quelques idées ſur le choix des impôts néceſſaires à l'Etat. Je n'ai pas la témérité de penſer que mes réflexions ſoient les meilleures qu'on puiſſe produire ſur une matiere auſſi délicate; mais je crois fermement qu'elles ſont bonnes, & conſéquemment préférables au régime actuel.

Je commence par deſirer que tous les biens, ſans diſtinction de Propriétaires, ſoient aſſujettis à l'impôt; & je ne demande que ce qui eſt jugé déjà devoir être décidé. Le Clergé abandonne ſes anciennes prétentions; la Nobleſſe doit convenir qu'elle ne peut ſe refuſer à

renoncer à ſes priviléges, dont l'origine n'a plus de baſe plauſible depuis qu'on l'a étudiée ; les Parlemens, autre claſſe de Nobles, ont manifeſté leurs intentions ſur l'abolition de leurs prérogatives, le Tiers-Etat n'avoit aucuns ſacrifices à faire, puiſqu'il les faiſoit tous à la fois ; ainſi plus de diſtinctions pour les biens.... ils ſont tous roturiers, & comme ſortant des mains du créateur, quand il débrouilla le Chaos.

L'impôt territorial devient donc le le premier à établir. Des calculs exacts, déjà publiés dans quelques ouvrages qu'il faut bien ſe garder de confondre avec les brochures dont nous ſommes innodés (1), prouvent invinciblement

---

(1) Voyez le livre intitulé : *De l'impôt territorial, ou la dixme royale avec tous ſes avantages*, publié par M. Linguet. Je ne ſuis point enthouſiaſte de cet Auteur, qui, pour le dire en paſſant, s'il a eu des torts, a été bien cruellement puni. L'Ouvrage que je cite mérite d'être lu avec

que cet impôt fixé au cinquiéme du produit des biens, donne une somme annuelle de....	572,000,000
Les droits de contrôle, inſinuation, centiéme denier, &c. connus ſous le nom d'Adminiſtration des des Domaines, donnent, ſuivant le Mémoire de M. Necker, un revenu annuel de.....	51,000,000
Le produit des Poſtes eſt de.....	1,200,000
Le produit des Meſſageries ne doit être compté, à cauſe des réductions que la Compagnie peut être autoriſée à demander, ſuivant les événemens, perte de chevaux, prix exceſſif des fourrages, &c....	1,000,000
	625,200,000

attention ; il eſt rare de dire autant de bonnes choſes en auſſi peu de lignes.

De l'autre part	625.200,000
Le produit des Loteries qu'il faut bien conſerver, puiſque les autres Souverains ne s'accordent pas à ſupprimer cet établiſſement déſaſtreux eſt de la ſomme de	7,200,000
Droits d'entrées aux frontieres ſur certaines productions étrangeres.	6,600,000
Capitation ſur les Roturiers, ſeulement à 6, 3 & 1 livres, ſuivant les claſſes qu'on formeroit dans le Tiers-Etat, lequel impôt ſeroit une ſatisfaction accordée particuliérement à la Nobleſſe pour qu'elle pût au moins ſe flatter d'avoir une marque de diſtinction, ci. . .	11,000,000
Total des revenus de l'Etat	650,000,000

Ce revenu fixe & invariable ſuffit & au-delà pour les beſoins de l'Etat, c'eſt un point reconnu. Mais il y a des dettes arriérées, & c'eſt du ſoin de leur liquidation qu'il faut s'occuper. Ces dettes ſont des ſommes empruntées des différentes Compagnies de Finances & des arrérages de rentes & penſions dues aux créanciers de l'Etat.

Nous ne pouvons calculer la ſomme ou la dette exigible de l'Etat; mais fût-elle d'un milliard, il nous ſemble qu'il eſt facile de l'acquitter. Les Etats-Généraux peuvent créer, ſous la garantie ſolidaire de l'Etat, pour deux milliards de papier-monnoie, ſous la dénomination de *Billets de banque nationale;* employer un milliard de ce papier à l'acquittement de la dette exigible, & le ſecond milliard au rembourſement des rentes conſtituées ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris. L'Etat ſera au courant, & ſera en outre déchargé de cinquante millions de rentes. Avec cette ſomme de cinquante

millions on rachetera, chaque année, une pareille valeur de billets de la banque nationale, & dans vingt ans l'Etat aura amorti la moitié & au-delà de ſa dette conſtituée en perpétuel. L'extinction ſucceſſive des rentes viagères donnera encore une augmentation de produit à la Caiſſe des amortiſſemens, & accélérera la libération, par la lacération d'un plus grand nombre de billets de la banque nationale; c'eſt ainſi que, ſans convulſion, ſans criſe, les Etats-Généraux auront régénéré les affaires du Royaume.

Le fléau de la guerre vient-il à ſe manifeſter? On ſent que la contribution des ſujets doit augmenter. Un cinquième au-deſſus des 650 millions ſuffira. Ainſi l'impôt territorial donnera 686,400,000 livres, & on impoſera 4 ſols pour livre ſur les autres droits, pendant la durée de la guerre, & juſqu'à l'acquittement total des dépenſes extraordinaires qu'elle aura occaſionnées.

Cette fixation de l'impôt territorial

au cinquieme peut allarmer au premier coup-d'œil les Propriétaires fonciers ; mais qu'ils conſiderent que c'eſt auſſi l'impôt unique qu'ils payeront. Plus de de Taille, de Gabelles, Corvées, Taillon, Subſides, d'Aides, de Capitation, d'Octrois ſur les beſtiaux, plus de droits ſur les cuirs, ſur les papiers, cartons, huiles, ſavons, fers, poudre, amidons, plus de Tarifs pour le marc d'or, plus de centieme denier ſur les Offices, plus de Droits d'entrées ſur les marchandiſes, plus de Douanes, plus de Commis exacteurs, & plus d'inquiétudes, plus de gênes ni d'entraves ſur le Commerce (1).

Tel eſt le plan que j'ai cru devoir préſenter, comme un préliminaire à mes réflexions ſur les objets que le Tiers-Etat doit offrir à l'examen des Etats-

(1) Je renvoie avec confiance à l'ouvrage que j'ai déjà cité. Je ne ſais ſi je m'abuſe, mais cette production de M. Linguet me paroît renfermer ce qu'on peut dire de mieux & de plus avantageux ſur cette matiere.

Généraux. Les Gens de finance le trouveront trop ſimple, & moi je penſe que c'eſt ſa ſimplicité qui fait ſon mérite eſſentiel. Mais le Tiers-Etat a encore peut-être plus d'intérêt à dénoncer les abus du régime actuel qu'à préſenter des projets nouveaux : occupons-nous de cette dénonciation.